



Centre Départemental
de Formation des Taxis

PROGRAMME

FORMATION FACTURATION

Public visé et prérequis : toute personne qui réalise la facturation dans les entreprises de taxi

Cette formation a pour objectif de connaître les conventions CPAM, et de réaliser une facturation objectif zéro rejet.

CONTENU :

- Connaître sa convention et l'ensemble des avenants
- Etre capable de comprendre sa facturation
- Savoir se servir des outils mis en place par la CPAM (AMELI, Retour Noémie, recherche des droits ouverts des clients, ...)
- Connaissance des Codes Exonérations ; le conventionnement des Mutuelles...
- Mise en pratique sur vos logiciels de facturation MK2 I; Lomaco...

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Réaliser la facturation dans une entreprise de taxi
- 14 jours avant le début de la formation

MOYENS PEDAGOGIQUES :

La formation sera constituée de cours théoriques, ainsi que des cours pratiques avec des moyens tels que vidéo, projecteur, ordinateur portable.

Convention CPAM et avenants remis sur table

MOYENS D'EVALUATION :

Un questionnaire sera remis aux stagiaires à la fin des cours.

MOYENS D'ENCADREMENT :

Tous les cours sont encadrés par les formateurs du **C.D.F.T.** (Formateurs chauffeurs de Taxi en activité ou ayant exercé et ayant tous suivi une formation à **I.S.M.** (Institut Supérieur des Métiers) et possédant le **C.C.P.C.T.**

DUREE DU STAGE:7 heures

Le stage sera organisé d'une journée de 8h00 à 12h et 13h30 à 16h30

LIEU : BURO CLUB – 105, Rue des Mourettes – 26000 VALENCE

Nombre minimum de participants : 5 **Coût** : 300 € par personne

Chez M. Denis BOURNIER - 45 rue de Chasses Jassouds – 26380 PEYRINS –
SIRET : 493 442 172 000 34 – Code APE : 804 C –

Déclaration d'activité enregistrée sous le n : 82 26 01 555 26 auprès du Préfet de Région de Auvergne Rhône Alpes
CDFT.DROME@gmail.com - www.cdf.com

MAJ : 26/11/2024